

## Séminaires interrégionaux des CDIAE – automne 2008

### Synthèse de l'atelier 2

**Comment, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du CDIAE, mobiliser les différents acteurs et mettre en cohérence les ressources, les outils et les dispositifs disponibles sur le territoire ?**

### Rappel des deux fils rouges de l'atelier

#### 1) L'objectif de l'atelier :

Identifier :

- En quoi le CDIAE peut contribuer à la mise en place d'une offre d'insertion de qualité et à la construction des synergies nécessaires entre les acteurs de l'IAE et les partenaires concernés.
- Les leviers dont dispose le CDIAE pour, dans le cadre de son plan d'action, mobiliser les acteurs territoriaux et favoriser la cohérence de leurs interventions.

#### 2) Les résultats attendus à l'issue de l'atelier :

- Recenser **les sujets** (réalisations, et/ou manques ou besoins identifiés) sur lesquels la mise en cohérence et la recherche de synergie entre acteurs/dispositifs/ressources sont souhaitables sinon indispensables.
- Identifier les freins potentiels et **la valeur ajoutée** (là où il a une légitimité pour agir) que pourrait avoir le CDIAE pour lever ces freins et assurer cette fonction de mobilisation et de synergie des acteurs.
- Communiquer **les préconisations essentielles** pour renforcer la capacité du CDIAE à assurer cette fonction, en perspective de la tenue des Assises nationales des CDIAE en 2009.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :

Avisé  
Ingénierie et services pour  
entreprendre autrement

1/ Les sujets nécessitant une mobilisation des acteurs et une mise en cohérence des ressources du territoire	2/ La situation actuelle du CDIAE et sa valeur ajoutée pour mobiliser et mettre en cohérence	3/ Les préconisations opérationnelles proposées pour renforcer la capacité du CDIAE à assurer cette fonction de mobilisation et de mise en cohérence
1) LES THEMATIQUES NECESSITANT MOBILISATION ET MISE EN COHERENCE	1) LES ATOUTS DU CDIAE SUR LES THEMATIQUES A TRAITER	1) AMELIORER LE CADRE D'INTERVENTION DU CDIAE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'orientation du public vers les SIAE</li> <li>- La couverture territoriale de l'offre d'IAE</li> <li>- Le lien de l'IAE avec les milieux économiques classiques</li> <li>- Le volet formation</li> <li>- La santé économique et financière des SIAE : passer du traitement de l'urgence à une stratégie de consolidation des SIAE</li> <li>- Les marchés publics (les clauses sociales)</li> <li>- Le besoin de prise en compte des spécificités de l'IAE en secteur rural</li> <li>- L'égalité hommes / femmes dans l'accès à l'offre d'IAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Légitimité du CDIAE en raison des membres qui le composent pour définir une politique stratégique concernant les différentes thématiques nécessitant de la mise en cohérence (évoquées dans la colonne précédente).</li> </ul> <p>A titre d'illustration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la santé économique et financière des SIAE : le CDIAE permet d'avoir une lisibilité et une visibilité de tous les financements possibles, mobilisables, voire mutualisables, pour une SIAE, voire de pouvoir sécuriser les financements de chaque SIAE sur la durée, plutôt de devoir agir sur des situations d'urgence financière (cf. outil CNAR financement).</li> <li>- sur les marchés publics (les clauses sociales) : un rôle du CDIAE en matière de capitalisation des bonnes pratiques, et de sensibilisation et de mobilisation des donneurs d'ordre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéfinir / clarifier le rôle du CDIAE, ses différentes missions et les apports attendus de ses membres, notamment concernant la fonction consultative</li> <li>- Elargir le CDIAE aux acteurs majeurs et motivés du territoire ; pour ce faire assouplir le mode de nomination des membres.</li> <li>- Renforcer et homogénéiser les outils de pilotage du CDIAE, notamment sur les parcours et les résultats de l'IAE.</li> <li>- Mettre en place une veille stratégique axée sur les besoins des territoires.</li> </ul>

2) LES PARTENARIATS ET INSTANCES NECESSITANT DES SYNERGIES D'ACTEURS	2) LES ATOUTS DU CDIAE SUR LES SYNERGIES D'ACTEURS ET D'INSTANCES	2) LES PRECONISATIONS D'INTERVENTIONS CONCRETES SUR LES SYNERGIES D'ACTEURS (et pratiques locales identifiées)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de prise en compte et d'articulation des différents niveaux territoriaux, selon les thématiques et les prérogatives d'instances : CTA (animation locale des CDIAE), politique de formation (échelon régional : Région, OPCA, FONGECIF), économie et emploi (échelon régional : COPIRE),...</li> <li>- Besoin de partage / concertation sur les politiques différentes des acteurs publics sur l'IAE (Etat, Département, Région, collectivités locales, ANPE...)</li> <li>- Besoin de décloisonnement des politiques publiques de « droit commun » susceptibles d'avoir un impact ou un lien avec l'IAE (schéma régional de la formation, schéma régional de développement économique, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversité de sa composition même, qui en fait une instance de rencontre, d'échange / débat de tous les acteurs clefs concernés par l'IAE, voire de négociation pour une offre d'insertion en adéquation avec les besoins du territoire.</li> <li>- Un lieu de régulation et de soutien aux démarches de mutualisation (exemple : collectif de SIAE dans l'Eure), là où l'échelon local n'apparaît pas comme le plus pertinent pour régler des tensions entre acteurs.</li> <li>- Une instance pour renforcer la place des SIAE dans les politiques contractuelles tant locales que départementales et régionales.</li> <li>- Un lieu où peut se réaliser un diagnostic partagé de l'offre d'IAE et l'élaboration d'une politique d'insertion (prospective) permettant de garantir une bonne couverture du territoire par l'IAE.</li> <li>- Il est l'instance où peut être affirmée et suivie une exigence qualité dans les pratiques professionnelle des SIAE : a) Formation des salariés permanents et des salariés en insertion ; b) Professionnalisation et qualification de l'accompagnement ; c) Mise en place d'un règlement intérieur dans les SIAE.</li> <li>- Un lieu d'implication et de coordination des têtes de réseaux (capitalisation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer le niveau d'intervention du CDIAE à partir des différents échelons territoriaux (national, régional, départemental, local) légitimes selon les thématiques abordées (formation, développement économique, animation de l'IAE...).</li> <li>- Intervenir sur une articulation des différents financements et une homogénéisation des calendriers des financeurs, pour de véritables « tours de table » des financeurs :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Travail sur un dossier unique de conventionnement et de financement des ACI en Rhône-Alpes avec la Région Rhône-Alpes, les DDTEFP et les Conseils généraux de l'Ardèche et la Drôme.</li> <li>b) Dossier unique de conventionnement des ACI entre DDTEFP et Conseil général de l'Eure</li> <li>c) Elaboration d'un plan d'action de consolidation / professionnalisation des ACI en Gironde, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et des réseaux de l'IAE.</li> </ol> </li> <li>- Synergies entre les services déconcentrés de l'Etat et le Conseil général, voire avec des financeurs tels que la Région (ex : Rhône-Alpes,</li> </ul>

En partenariat avec :

Le Conseil National de l'insertion par l'activité économique



Avec le soutien de :



	<p>bonnes pratiques, boîte à outils,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une instance de montage d'actions communes (rencontres des différentes logiques de fonctionnement) : par exemple, les clauses d'insertion, l'élaboration de fiches de postes d'insertion à destination des prescripteurs).</li> <li>- Une instance qui peut contribuer à faire émerger des porteurs de projets et les soutenir.</li> </ul>	<p>Auvergne) :</p> <p>Exemples : 1/ Programmation pluriannuelle des ACI par la DDTEFP de l'Allier à laquelle va s'associer en 2009 le Conseil général (pluriannualité). 2/ Projet de mise à plat des financements des SIAE par la DTEFP, le Conseil général et la Région Auvergne, avec un projet d'implication de la Région sur la formation dans les SIAE. 3/ Mise en place d'un projet Santé porté conjointement par la DDTEFP et le Conseil Général</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs détenteurs de données statistiques pour mettre en commun et harmoniser ces données, notamment sur les périodes et les échelons territoriaux concernés</li> </ul>
		<p><b>3) SUSCITER L'INTERET ET LA CAPACITE D'AGIR DES MEMBRES DU CDIAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un mandat clair donné à <u>chaque membre</u> pour jouer son rôle au sein du CDIAE.</li> <li>- Améliorer la connaissance du secteur de <u>l'IAE</u> (livret d'accueil des nouveaux membres, visites dans des SIAE, CDIAE délocalisés dans des SIAE avec visite préalable de la SIAE et échange avec les salariés).</li> <li>- Mieux définir le rôle et la mission des membres de CDIAE en fonction de leur expertise propre (ex : travailler sur la formation, notamment en lien avec les OPCA, favoriser l'insertion des personnes dans les milieux économiques</li> </ul>

En partenariat avec :

Le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique



Avec le soutien de :



		<p>classiques).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Monter des expérimentations</u><ul style="list-style-type: none"><li>• Exemple : A l'initiative du CDIAE et avec le soutien de la DDTEFP, des Alpes de Haute Provence, un poste de chargé de mission a été créé au sein de l'Union Départementale des Entreprises afin de construire des passerelle entre ACI et entreprises dites classiques,</li><li>• Exemple : PLIE avec les clauses sociales dans les marchés publics à Nice,...</li></ul></li><li>- <u>Agir sur des sujets mobilisateurs</u> tels que la parité dans l'accès à l'offre d'IAE : (exemple : en Aquitaine, une structure porteuse d'ACI voulait créer un nouvel ACI dans le secteur du nautisme. Le CDIAE avait identifié un besoin de développer une offre d'insertion accessible aux femmes. Une négociation a été menée par le CDIAE avec la SIAE, qui a débouché sur la création de l'ACI « nautisme » avec un personnel d'insertion à parité hommes / femmes).</li></ul>
		<p>Faire du FDI un véritable levier d'intervention du CDIAE selon les besoins du territoire (exemple : dans le Bas-Rhin, il a été décidé collégialement d'utiliser le FDI pour la formation des salariés...)</p>

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'Insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :



	<b>2) LES LIMITES ACTUELLES DES CDIAE</b>	<b>4) AFFINER LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF DU CDIAE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CDIAE ont un fonctionnement essentiellement technique, et administratif (instruction technique des dossiers de conventionnement).</li> </ul>	Renforcer la fonction d'animateur du CDIAE par le représentant de l'Etat
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation de certains membres de CDIAE est inégale (principalement pour les représentants de collectivités territoriales, hormis le Conseil Général, et les représentants du monde économique patronal ou syndical).</li> </ul>	<p>Mettre en place une instance à deux niveaux (technique et stratégique) ou, a minima, garder un temps pour la réflexion et la dimension stratégique ou une pré-instruction avant présentation des dossiers en CDIAE (instance restreinte ou comité de pilotage constitué par SIAE).</p> <p>Elaboration partagée d'un règlement intérieur du CDIAE (cf. exemple DDTEFP Allier)</p> <p>Mise en place de groupes de travail thématiques : par exemple, à l'initiative de groupes de travail du CDIAE de la Nièvre, mise en œuvre d'une démarche qualité sur l'accompagnement, avec signature d'une charte qualité dans les SIAE.</p>

En partenariat avec :

Le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique



Avec le soutien de :



## Questions ouvertes en vue d'améliorer de manière réaliste les capacités de pilotage des CDIAE :

Les attentes différentes des membres du CDIAE leur permettent-elles d'être tous centrés sur un même objectif : la performance de l'IAE au service des publics et des territoires ?

Comment faire coïncider les différentes logiques d'acteurs au sein du CDIAE ?

La mise en place des Pactes territoriaux d'insertion peut-elle renforcer le rôle du CDIAE et améliorer la cohérence entre acteurs ?

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'Insertion  
par l'Activité Économique



Avec le soutien de :

